

Éducation à la citoyenneté et aux comportements responsables en Angleterre, en Écosse et en France



2008

ÉTUDE COMPARATIVE

AVANT-PROPOS

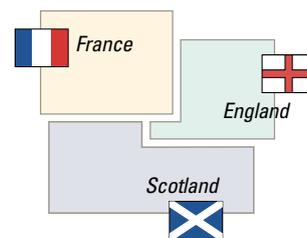
Dans le cadre des accords franco-anglais de Paris et de la déclaration d'intention franco-écossaise dans le domaine de la coopération éducative et de la formation, un groupe d'experts commun aux trois pays a été constitué afin de dresser un état des lieux de l'éducation aux comportements responsables et à la citoyenneté et de tracer des perspectives fondées sur des regards croisés.

La première réunion de ces experts a eu lieu à Edimbourg au mois de mai 2006. Elle a été suivie par un café éducation au British Council où les experts ont poursuivi leurs travaux par visioconférence avant de se rencontrer à nouveau à Nancy du 8 au 10 novembre 2006, puis à Coventry en juin 2007. Ces premières rencontres ont permis d'élaborer une grille comparative sur l'Éducation à la citoyenneté dans les trois pays et d'en définir le concept, les objectifs, le cadre, les acteurs, les dispositifs d'accompagnement et l'évaluation.

La richesse des échanges ainsi établis, tant au niveau des experts qu'entre les équipes éducatives engagées, a fait apparaître une vision relativement proche entre les pays sur la définition même du concept de citoyenneté. Il s'agit avant tout de donner aux jeunes les moyens de participer activement et de manière raisonnée, à la vie politique, économique, culturelle et sociale. Il a été constaté que l'approfondissement des échanges était particulièrement fructueux sur le thème de la formation des enseignants et que l'appui sur les enseignements était fondamental.

Afin de concrétiser ce travail commun, les trois pays se sont accordés sur un Passeport citoyenneté-santé qui constitue un support de mise en œuvre auprès des élèves. Il est actuellement expérimenté dans des écoles et collèges français (Académies d'Amiens et de Nancy-Metz), anglais (Local Authorities de Coventry et de Birmingham) et écossais (East Dunbartonshire). L'école écossaise de Woodhill Primary à Bishopbriggs, près de Glasgow, qui a obtenu le prix de l'éducation pour cette initiative, pilote (en français) ce travail en réseau.

Le présent document propose un résumé comparatif des projets éducatifs des trois pays dans le domaine de l'éducation aux comportements responsables. Il se veut une modeste contribution à la construction d'une citoyenneté européenne, fondée sur les valeurs de la démocratie et du libre choix éclairé des individus.



Le présent document propose d'un seul coup d'oeil une lecture comparative des projets éducatifs de l'Angleterre, de l'Ecosse et de la France dans les domaines de l'éducation aux comportements responsables.

SOMMAIRE

- 1 - Les finalités, les enjeux.....p 03
- 2 - Les cadres d'actionp 06
- 3 - Les acteursp 12
- 4 - L'accompagnementp 15
- 5 - L'évaluationp 20

LISTE DES EXPERTS

Les experts français

Claude Bisson-Vaivre, Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale du département de Meurthe-et-Moselle (académie de Nancy-Metz) • Gisèle Desmoutiez, Inspectrice d'académie, Inspectrice pédagogique régionale en éducation physique et sportive (académie d'Amiens puis de Lille) • Patricia Janissin, bureau des relations internationales, Direction générale de l'enseignement scolaire, Ministère de l'Éducation nationale • Jacques Marchal, Inspecteur de l'éducation nationale chargé de circonscription, académie de Nancy-Metz • Nadine Neulat, Chef du bureau de l'action sanitaire et sociale et de la prévention, Direction générale de l'enseignement scolaire, Ministère de l'Éducation nationale

Les experts écossais

Catherine Begley, Learning and Teaching Scotland, Education for Citizenship Coordinator • Gordon Currie, Scottish Government Schools Directorate, Curriculum Division • Mary Larkin, East Dunbartonshire Council, Education Quality Development Officer • Jeff Maguire, Scottish Government Schools Directorate, Curriculum Division • Aileen Spence, Deputy Headteacher, Woodhill Primary School, East Dunbartonshire

Les experts anglais

Ruth Bartlett, Labour and Social Affairs, British Embassy Paris • Sue Barratt CBE, Head Teacher, Bournville Junior School, England • Mike Dearden, Bournville Junior School • Rachel Launay, Adviser World Links Contracts and Projects Education, Science and Society, British Council • Dr John Lloyd, Citizenship Adviser, Department for Children, Schools and Families • Don Rowe, Director, curriculum development and resources Citizenship Foundation, England • Sandra Shipton, Coventry Local Authority, England • Balbir K. Sohal, Advisory Teacher Citizenship, PSHE & Equalities Services for Schools; Children, Learning & Young Peoples Directorate, Coventry Corporate Training Centre, Coventry • Dr Emma-Jane Watchorn, Education and Citizenship Manager Parliamentary Education Service

Avec le soutien de l'Ambassade de Grande Bretagne en France, de l'Institut français d'Ecosse, de l'Ambassade de France au Royaume-Uni et du British Council

LES FINALITÉS, LES ENJEUX

1

Quelles sont les finalités poursuivies à l'École à travers l'éducation à la citoyenneté ?

Le concept de citoyenneté

L'éducation à la citoyenneté est définie dans le cadre du programme scolaire national (premier et second degrés) au travers du Programme National pour les enseignants des premier et second degrés, *Qualifications and Curriculum Authorities 1999* www.nc.uk.net.

Le programme national ainsi que ses objectifs et valeurs autour desquels il s'articule a été récemment évalué par l'autorité en charge des programmes scolaires, la *Qualifications and Curriculum Authority (QCA)* : les recommandations stipulent que le programme doit aider les jeunes à devenir des élèves qui réussissent, des individus sûrs d'eux-mêmes et des citoyens responsables. www.qca.org.uk/curriculum.

L'apprentissage de la citoyenneté apporte aux élèves une sensibilisation, des connaissances et le savoir-faire nécessaires pour jouer un rôle dans la société aux niveaux local, national et international. Il en fait des citoyens informés et responsables, conscients de leurs droits et de leurs devoirs. Il les incite à participer à la vie de l'école, du quartier et de la cité. Il les initie à l'économie, aux institutions et aux valeurs démocratiques. Il leur inculque le respect de la différence, sur le plan national, religieux et culturel et développe leur capacité de réflexion et leur aptitude à l'expression.



De manière générale, la finalité est de préparer les jeunes à participer le mieux possible à la vie démocratique, en assumant et en exerçant leurs droits et leurs devoirs de citoyen et en les préparant au « vivre ensemble ».

Dans les textes du ministère de l'Éducation nationale, il est fait référence à une éducation à la citoyenneté mais aussi aux comportements responsables, ainsi qu'à une éducation au jugement et au sens des responsabilités individuelles et collectives.

L'éducation aux comportements responsables est une visée plus récente. Elle rend plus visible ce qui est attendu et devrait faciliter l'évaluation. L'évolution semble aller vers une citoyenneté en actes.



France

La finalité de l'éducation à la citoyenneté est de donner aux jeunes les moyens de participer de manière réfléchie et responsable à la vie politique, économique,

sociale et culturelle.

Cet enseignement participe des objectifs du programme *Curriculum for Excellence* aux termes desquels les jeunes qui terminent l'École sont :

- des jeunes armés pour l'apprentissage tout au long de la vie ;
- des individus sûrs d'eux-mêmes ;
- des individus capables de participer activement au sein de la société ;
- des citoyens responsables.



Écosse





La formation du citoyen : de quel type de citoyen s'agit-il ?

On enseigne aux élèves les fondements de la vie en société - les droits de l'homme et les droits civils et politiques, le système pénal, la diversité au sein

Ce sont là autant de savoirs qui participent de l'épanouissement personnel de chacun, du développement de l'esprit critique, ainsi que de l'acquisition de compétences en matière d'expression et de participation citoyenne.

Suite à la rénovation des programmes du secondaire, les établissements devront enseigner, à partir de septembre 2008, les concepts de démocratie, de justice, les droits et les devoirs, l'identité nationale et la diversité, le « vivre ensemble » au Royaume-Uni tout en donnant aux élèves les compétences utiles à un esprit critique et curieux, à une bonne expression pour être capable d'agir en toute connaissance et en toute responsabilité.

Il s'agit de former :

- un citoyen autonome, qui comprend et respecte les lois, est capable de se donner des règles et d'adopter des comportements responsables vis-à-vis :
 - de lui-même et des autres : éducation à la santé, à la sécurité routière, à la sexualité, à la solidarité, au respect de la différence ;
 - de l'environnement : éducation à l'environnement pour un développement durable.
- Un citoyen capable d'argumenter sur des thèmes d'actualité, de débattre (importance de la formation à l'oral) et de faire preuve de discernement.

- Un citoyen capable de s'engager, de prendre des initiatives.
- Un citoyen conscient des enjeux nationaux et européens par une éducation à la défense et une éducation à la paix.
- Un citoyen qui développe un sentiment d'appartenance (devoir de mémoire).



France

Il s'agit pour les jeunes :

- d'exercer leurs droits et d'assumer leurs responsabilités dans leur environnement, aux échelons local, national et mondial ;
- de prendre des décisions en connaissance de cause, et d'agir de manière responsable, réfléchie, localement et mondialement ;
- de participer aux processus décisionnels, de contribuer à resserrer le tissu communautaire et de cultiver leur curiosité pour devenir des apprenants actifs ;
- d'adopter une attitude fondée sur le respect et un comportement positif face à la diversité sociale, pour privilégier l'intégration.



Écosse

de la société britannique (au plan des identités nationales, régionales, religieuses et multiculturelles) ; le fonctionnement des institutions au niveau central et local, les éléments clés des régimes politiques (parlementaires ou autres) ; le système électoral et l'importance du vote en tant qu'acte citoyen ; l'action des mouvements associatifs ; le principe d'équité en matière de résolution des conflits ; le rôle des médias ; la disparition des frontières et la mondialisation.



Angleterre

La prévention, la protection : quels sont les domaines visés ?

La formation du futur citoyen vise également la prévention dans le domaine de la santé : prévention de l'obésité, des conduites addictives, des maltraitements et des violences sexuelles, des prises de risques excessives, sur la route par exemple.

La prévention porte également sur les aspects de la vie sociale : prévention de la violence, du racisme, du sexisme, de l'homophobie, de la discrimination dans toutes ses manifestations et, plus globalement, sur tout ce qui concourt à la protection des enfants.



France



L'éducation à la santé et au développement personnel et social (*Personal, Social and Health Education, PSHE*) comprend la sécurité individuelle et collective, l'impact de l'environnement sur la santé, les relations interpersonnelles et la résolution des conflits.

Le bien-être mental, physique et social.

La lutte contre les brutalités et les brimades, contre le racisme.

L'objectif du gouvernement écossais est que chaque école en Ecosse fasse partie du réseau des écoles pour la promotion de la santé. L'école doit s'engager, dans tous les domaines, à promouvoir le bien-être physique, social, spirituel, mental et affectif des élèves et des enseignants.

Le site internet du réseau propose des ressources pour aider les écoles à franchir le pas. Un projet de loi sur la promotion de la santé et la nutrition à l'école a été présenté au Parlement écossais. Lorsque la loi entrera en vigueur, les *Local Authorities* auront la responsabilité de veiller à ce que les écoles mettent en place des programmes de promotion de la santé (*Health-Promoting Schools*).
<http://www.scottish.parliament.uk/business/bills/68-SchoolsHN/index.htm>



Écosse

L'éducation à la santé et au développement personnel et social, dispensée par le biais d'un dispositif non obligatoire, amène les élèves à prendre confiance en eux, à prendre en main leur santé et à agir de façon responsable, en tant qu'individu et membre de la société. En outre, les jeunes apprennent à tirer parti de leurs aptitudes, à éviter les comportements à risques, à respecter l'autre et le droit à la différence.

À partir de septembre 2008, les cours d'éducation à la santé et au développement personnel et social comprendront les concepts clés d'identité personnelle, l'éducation à la santé, les relations à risques, la diversité, tout en développant les compétences qui permettent de développer l'esprit critique, les prises de décision,

les prises de risques et le travail avec les autres.

Le *National Healthy Schools Programme* vise à encourager les enfants et les jeunes à adopter un mode de vie sain et un comportement responsable, ainsi qu'une attitude propice à leur réussite scolaire. Il favorise en outre la réduction des inégalités sur le plan de la santé publique et de l'intégration sociale.

Ces enseignements concourent également à la stratégie favorisant les comportements responsables (*Behaviour Strategy*) ainsi qu'au programme relatif aux comportements sociaux et émotionnels à l'école (*Social and Emotional Aspects to Learning, SEAL*), mis en œuvre au niveau du primaire et en cours d'adaptation pour le second degré.



Angleterre

LES CADRES D'ACTION

2

Quels sont les cadres, les instances ou autres dispositifs qui facilitent ou contribuent à l'atteinte des finalités ?

Un cadre réglementaire

De nombreux textes officiels portent sur l'éducation à la citoyenneté, le plus souvent associée à une problématique de santé, de solidarité et de sécurité.

Certains émanent directement du ministère de l'Éducation nationale.

Exemples :

- Circulaire de 1998 : éducation à la santé ;
- Plan quinquennal de prévention et d'éducation à la santé, décembre 2003 ;
- Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 ;
- Décret du 11 juillet 2006 : socle commun de connaissances et de compétences ;

- Éducation à la sécurité, BOEN n°30 du 27 juillet 2006 ;
- Lutte contre la violence, BOEN n°31 du 31 août 2006 ;
- Éducation à la responsabilité en milieu scolaire, BOEN n° 33 du 14 septembre 2006.

D'autres sont imposés par la représentation nationale.

- Éducation à la sexualité (loi IVG 2001) ;
- Prévention des conduites addictives (loi de santé publique – août 2004) ;
- Éducation aux premiers secours (loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004).



France

Les grands principes sont inscrits dans :

- la loi sur l'École en Écosse (Scotland Schools Act 2000)
 - la priorité nationale 4 : valeurs et citoyenneté ;
- la loi sur les relations interraciales 2000 ;
- la loi sur la discrimination et le handicap 1995.

La Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies ratifiée en 1991 par le gouvernement britannique.

La citoyenneté responsable constitue l'un des quatre axes du programme *Curriculum for Excellence* 2004.



Écosse

Le cadre réglementaire est constitué par :

- le programme scolaire national et le décret rendant obligatoire l'éducation à la citoyenneté pour les 11-16 ans ;

- Le dispositif non obligatoire *Personal, Social and Health Education* ou *PSHE* (éducation à la santé et au développement personnel et social) adopté par certains établissements, concerne les 11-16 ans et repose sur l'éducation à la sexualité, la sensibilisation aux conduites addictives et l'orientation professionnelle.

Il existe par ailleurs une pré-sensibilisation à la *PSHE* et à la citoyenneté pour les 5-11 ans.



Angleterre

Des dispositifs spécifiques

Les dispositifs spécifiques de travail (*Schemes of work*) sont prévus par l'autorité en charge des programmes scolaires, la *Qualifications and Curriculum Authority (QCA)*.

Un module de formation à la citoyenneté pour les futurs enseignants est prévu dans le cadre de la certification en sciences de l'éducation (*Post Graduate Certificate in Education*).

Les objectifs à atteindre sont définis dans le cadre du programme d'éducation à la citoyenneté.

Une certification délivrée par l'enseignement supérieur peut être obtenue dans le cadre de la formation continue des enseignants.



Angleterre



Learning and Teaching Scotland a mis en ligne un service d'éducation à la citoyenneté, accompagné de programmes de partenariat et de ressources dans ce domaine. www.ltscotland.org.uk



Écosse

En vertu de la loi, chaque établissement du second degré doit disposer d'un comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC). Celui-ci met en place des instances de concertation et construit un projet éducatif qui s'inscrit dans le projet d'établissement.

C'est un dispositif qui comprend des représentants de toute la communauté éducative, dont les enseignants, mais aussi les parents et les élèves. Il permet d'instaurer des partenariats.

Il n'y a pas de CESC dans les écoles primaires. Mais, il est recommandé de construire un projet éducatif avec les écoles et le collège de proximité et de mettre en place des CESC inter-établissements.



France



L'association pour l'enseignement de la citoyenneté. (*Association of Citizenship Teaching, ACT*).
www.teachingcitizenship.org.uk



Angleterre

Les conseils des élèves.
 Les conseils des parents d'élèves.
 Le parlement écossais des jeunes.
 Le groupe consultatif de la jeunesse au sein de *Learning and Teaching Scotland*.



Écosse

Des instances représentatives et consultatives

Il existe officiellement différentes instances qui permettent aux élèves d'exercer leur citoyenneté :

leurs pairs : le conseil d'administration, le conseil de classe et différentes commissions à l'initiative de l'établissement. Les parents sont également représentés dans ces instances.

Des formations sont prévues pour les délégués et les représentants des élèves. Le fonctionnement effectif de ces instances est lié à la volonté politique locale.

- Des instances représentatives d'élèves élus par leurs pairs : le conseil des délégués d'élèves, le conseil de la vie lycéenne, avec un conseil aux niveaux académique et national ;
- Des instances consultatives où des élèves élus représentent



France

L'organisation de la vie scolaire et du temps hors scolaire



L'organisation de la vie scolaire participe du bien-être des élèves. Elle leur offre des espaces de liberté, d'expression et d'initiative au sein de l'établissement pendant et après la journée scolaire mais aussi en dehors des périodes scolaires.

L'élaboration du règlement intérieur et des chartes de vie scolaire constitue un moment privilégié de construction et d'appropriation des règles.

- Pendant le temps scolaire :
 - au sein de la classe : l'heure de vie de classe, heures de débat ;
 - en dehors de la classe : l'accompagnement éducatif permet l'organisation du temps de l'élève après la classe : apprentissages, activités sportives et culturelles. Par ailleurs des clubs, foyers socio-éducatifs, association sportive scolaire permettent d'assurer une première responsabilité collective (participation à l'organisation de compétitions, formation d'arbitres).
- Autour de l'école, les contrats ou conventions passés avec les collectivités territoriales comme le contrat éducatif local, les dispositifs de réussite éducative ;
- Hors période scolaire : « l'école ouverte » qui commence à s'ouvrir aux parents.

L'organisation de la vie scolaire est dépendante de contraintes extérieures (transports scolaires) mais surtout d'une volonté politique de l'établissement.



France

Il n'y a pas de programme obligatoire à l'école.

L'éducation à la citoyenneté étant un enseignement qui doit faire intervenir toutes les disciplines et tous les niveaux d'enseignement, il n'est pas aisé de fixer des directives précises.

Les activités d'apprentissage ont lieu dans le cadre du programme d'accompagnement scolaire. Si l'objectif principal du programme d'accompagnement scolaire (*Study Support Programme, SSP*) est d'accompagner tous les élèves vers la réussite scolaire, il est associé aux activités d'apprentissage hors du temps scolaire afin de renforcer les actions d'intégration ainsi que celles axées sur la santé et l'activité physique des jeunes. La gamme d'activités qui rentrent dans le cadre du soutien scolaire et de l'apprentissage hors du temps de l'école a récemment été élargie, et la différenciation entre ces deux catégories tend aussi à disparaître. En bref, les deux catégories d'activités extrascolaires ont évolué pour tenir compte des cinq

grandes priorités nationales en matière d'éducation (cf. « Cadre Réglementaire »), et ne porte plus uniquement sur l'amélioration des résultats scolaires (sans pour autant négliger l'importance de cette question).

À l'heure actuelle, les activités d'accompagnement éducatif (hors du temps scolaire et de soutien scolaire) les plus fréquentes sont l'aide aux devoirs ou à la révision dans des matières spécifiques, ou l'apprentissage de bonnes méthodes de travail et des programmes axés sur le sport ou les activités sociales et culturelles (activités de loisirs thématiques, projets au profit de la collectivité, tutorat, développement personnel, etc.).



Écosse

L'éducation à la citoyenneté est obligatoire pour les élèves de 11 à 16 ans avec une évaluation obligatoire à l'âge de 14 ans.

Concernant, l'organisation de la vie scolaire, des conseils d'école et des instances représentatives et consultatives permettent aux élèves d'être représentés.

De nombreuses possibilités de mettre en œuvre des actions citoyennes en dehors des programmes existent de manière transversale dans le cadre scolaire et extrascolaire.



Angleterre

Les enseignements

« L'éducation à la citoyenneté fait partie intégrante des missions de l'école ; elle constitue un apprentissage en termes de connaissances et de valeurs à transmettre, mais aussi de pratiques et de comportements ».

Elle est enseignée à tous les niveaux de la scolarité.

- À l'école maternelle et élémentaire, elle apparaît comme une composante majeure de la formation des élèves, dans la perspective d'acquérir à la fois des connaissances et des comportements et se définit comme une « instruction civique et morale ». L'école primaire développe le respect et la tolérance qui fondent les droits de l'homme et qui se traduisent au quotidien par le respect des règles de civilité et de politesse.

- Au collège : à raison d'une heure hebdomadaire, l'éducation civique fait l'objet d'un enseignement cohérent et progressif. Le programme d'éducation civique dès la classe de sixième, assigne comme objectif premier à cet enseignement « l'acquisition des principes et des valeurs qui fondent et organisent la Démocratie et la République », faisant reposer sur « des savoirs et sur des pratiques » les contenus d'enseignement.

Les valeurs sont « un idéal auquel se réfèrent les membres d'une communauté pour fonder leur jugement et leur conduite », elles peuvent ainsi dicter le comportement à la fois de l'individu mais aussi du citoyen. Les principes sont ce qui permet le fonctionnement global de la société et à ce titre, ils intéressent à la fois le citoyen et l'État, acteur et garant du bon fonctionnement de la société par le biais de la loi.

- Au lycée : à raison de deux heures par quinzaine sur les trois niveaux du lycée, en s'appuyant sur la méthodologie du débat argumenté, la finalité de l'éducation civique, juridique et sociale est de permettre aux élèves d'apprendre à maîtriser l'argumentation.

En seconde : réflexion sur la citoyenneté, en première : accent mis sur les institutions et les pratiques de la citoyenneté, en terminale : étude de la citoyenneté à l'épreuve du monde contemporain.

- Dans le cadre du socle commun de connaissances et de compétences, qui définit ce que chaque élève doit maîtriser avant la fin de la scolarité obligatoire, l'éducation à la citoyenneté a pour objectif de mettre en place un véritable parcours civique de l'élève, constitué de valeurs, de savoirs, de pratiques et de comportements dont le but est de favoriser une participation efficace et constructive à la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa liberté en pleine conscience des droits d'autrui, de refuser la violence. Organisé autour de sept compétences, le socle met l'accent sur les grandes compétences civiques et sociales et sur l'autonomie et l'initiative.

Remarque : de manière générale, il est attendu que « la prise en compte des questions de santé, de sécurité, de connaissances des risques... ne s'ajoute pas aux enseignements prévus par les programmes ; elle s'effectue au contraire dans le cadre de ceux-ci pour conforter, chez l'élève, l'acquisition de connaissances et de compétences inhérentes aux différents champs disciplinaires, ainsi que des comportements qui en découlent ».

Dans le même esprit, au collège, des thèmes de convergence, comme la santé, la sécurité, l'environnement, doivent être abordés par toutes les disciplines d'enseignement, sans faire l'objet d'un enseignement supplémentaire.



France



Angleterre

L'éducation à la citoyenneté peut être enseignée comme une matière à part entière ou comme partie intégrante d'une matière plus large qui inclut l'éducation à la santé et au développement personnel et social (PSHE).

Différentes disciplines se prêtent à l'éducation à la citoyenneté mais en particulier l'histoire, la géographie, l'éducation aux religions et l'anglais.

Il appartient à tous les enseignants d'intégrer l'éducation à la citoyenneté dans leurs enseignements.

La citoyenneté constitue le socle de toutes les disciplines, dans le cadre d'un enseignement et d'une éducation aux comportements fondés sur la transmission de valeurs. L'éducation à

la citoyenneté s'inscrit dans la philosophie générale de l'école.

Par le passé, l'éducation à la citoyenneté était dispensée obligatoirement dans le cadre d'enseignements précis, tels que l'instruction religieuse et morale, le monde contemporain, les langues, etc.



Écosse

Des actions d'initiative nationale et locale

Exemples d'actions :

- Le certificat d'aptitude à l'enseignement de la citoyenneté, dans le cadre de la formation professionnelle continue (*Continuing Professional Development, CPD*).
- Les parlements des jeunes.



Angleterre

« L'éducation à la citoyenneté n'est pas seulement un savoir, mais aussi une pratique qui doit apprendre aux élèves à agir et à vivre ensemble à travers des actions concrètes leur permettant de construire des espaces de citoyenneté. Cette prise de responsabilité trouve tout particulièrement à s'exprimer dans le cadre des opérations nationales de sensibilisation dont un certain nombre sont rassemblées au sein des parcours civiques. Réparties tout au long de l'année scolaire, ces manifestations sont une occasion privilégiée pour les élèves d'élargir leur horizon en leur ouvrant le champ de la responsabilité collective ; elles permettent aux jeunes de mieux appréhender l'environnement dans lequel ils vivent, de faire un travail de mémoire dans un but pédagogique et éducatif, voire de s'engager dans des actions qui concrétisent leurs connaissances dans le cadre d'un exercice effectif de la citoyenneté ».

Exemples : concours « Trophée civisme et défense », « Prix armées jeunesse ».

Le BOEN n° 44 du 12 juillet 2007 recense la liste des opérations éducatives proposées aux écoles, collèges et lycées au niveau national.

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté élabore un projet éducatif qui prévoit des actions menées à l'interne ou avec des partenaires de l'État et des associations. Ces actions s'inscrivent dans le projet d'établissement. Pour être efficace il est recommandé une continuité éducative entre les écoles et le collège de rattachement et une planification des actions sur le cursus des élèves.



France

Dans le cadre de la visite de députés écossais dans les écoles, un dossier d'information sur le fonctionnement parlementaire est remis aux élèves par la *Hansard Society* (association pour la promotion d'une démocratie parlementaire efficace).

Participation au programme Éco-écoles dans le cadre du développement durable (équivalent français Le Grenelle de l'environnement, programme « l'école agit »).

Un certain nombre d'actions scolaires nationales en faveur de l'esprit d'entreprise (entrepreneuriat des jeunes) : *Determined to Succeed* (fait partie de la

stratégie *Enterprise in Education*), *Achievers International*, organisme qui encourage la formation de partenariats entre les écoles écossaises et des entreprises internationales.

D'autres actions : le commerce équitable, le parlement des enfants. Partenariats avec des théâtres et musées locaux, avec des associations et organismes de la commune, projets de bénévolat, etc.

Un projet est mené par les écoles de Glasgow : *Inspiring Enquiring Minds* (l'objectif est de développer l'esprit critique et la curiosité intellectuelle des élèves).



Écosse



Quelles sont les personnes qui contribuent à l'éducation des futurs citoyens ?



Angleterre

Les corps d'inspection font un nombre limité d'inspections disciplinaires (HMI). Il est important de valoriser une stratégie globale d'établissement.

Un volet sur l'éducation à la citoyenneté est présent dans les formulaires d'auto-évaluation des établissements scolaires.

Une importance nouvelle est accordée aux actions transversales dans tous les domaines de la vie scolaire. On rend compte de l'éducation à la citoyenneté dans le formulaire d'auto-évaluation des établissements dans la partie consacrée au projet personnel des élèves et aux opportunités que l'établissement leur offre.

La mise en œuvre de cette politique éducative et l'efficacité des dispositifs reposent essentiellement sur les personnels d'encadrement. La formation initiale et continue des personnels de direction intègre cette dimension. Les lettres de mission délivrées à ces personnels fixent très souvent des objectifs en ce sens.

L'implication effective des différents membres est fonction de la dynamique de l'établissement et du soutien qui leur est apporté.

Leur contribution doit s'inscrire dans le projet d'établissement et favoriser la participation active des élèves.



France

Personnels d'encadrement (Inspection - Direction)

L'éducation à la citoyenneté est prise en compte dans :

- Les rapports de l'inspection générale écossaise, *Her Majesty's Inspectorate of Education*.
- La stratégie définie par les Écoles dans le cadre de leurs projets d'établissement.
- Le management et la gouvernance des établissements scolaires.



Écosse



France

Le texte sur les missions des enseignants (mai 1997) inclut la dimension éducative à côté des missions d'instruction et de formation et inscrit le rôle des enseignants dans le cadre global du projet d'établissement.

Personnels enseignants

Dans le cadre des matières qui leur incombent, les enseignants ont toute liberté pour choisir les sujets et les activités qu'ils retiendront au titre de l'éducation à la citoyenneté.

L'objectif poursuivi est d'apporter aux jeunes des compétences qui leur permettront, lorsqu'ils

quitteront l'école, d'être armés pour l'apprentissage tout au long de leur vie, d'être sûrs d'eux-mêmes, d'être capables de participer activement au sein de la société, et d'être des citoyens responsables.



Écosse

Dans le cadre d'une éducation à la citoyenneté conçue et gérée en tant que discipline à part entière, cette dernière doit reposer sur un enseignement de qualité et l'engagement actif des élèves. Elle doit en outre s'appuyer sur des activités qui sortent du programme scolaire ou sur des interventions transdisciplinaires.



Angleterre

Personnels d'éducation et de documentation

Mise à disposition de ressources pédagogiques et électroniques tant pour les enseignants que pour les élèves.



Angleterre

Il existe des personnels dont la mission est expressément liée à l'éducation : conseiller principal d'éducation et assistant d'éducation.

Les professeurs documentalistes assurent conjointement avec les enseignants les actions d'éducation à la citoyenneté.



France

Les documentalistes sont responsables de la mobilisation des ressources nécessaires à l'enseignement de l'éducation à la citoyenneté, telles que les méthodologies mettant en œuvre les technologies de l'information et de la communication.



Écosse

Il existe officiellement différentes instances qui permettent aux élèves d'exercer leur citoyenneté :

- des instances représentatives d'élèves élus par leurs pairs : le conseil des délégués d'élèves, le conseil de vie lycéenne, avec un conseil aux niveaux académique et national.
- des instances consultatives où des élèves élus représentent leurs pairs : le conseil d'administration, le conseil de classe, et différentes commissions à l'initiative de l'établissement.

Des formations sont prévues pour les délégués et les représentants des élèves. Le fonctionnement effectif de ces instances est lié à la volonté politique locale.



France

Élèves

Il existe des instances officielles et moins officielles qui permettent aux élèves d'exercer un pouvoir de décision dans le cadre scolaire et extra scolaire comme les conseils d'élèves. La plupart des écoles écossaises ont mis en

place ces conseils. Cela montre l'impact des accords internationaux et de la loi écossaise de 2000 sur les écoles, et notamment l'article 12. Les écoles sont incitées à discuter de tout type de questions comme l'hébergement ou les apprentissages.



Écosse

Sensibilisation des élèves à la citoyenneté inscrite dans le programme scolaire et incitation à les faire participer aux activités transdisciplinaires et extrascolaires visant à mieux en asseoir les principes.



Angleterre

Parents

Des plaquettes d'information sur la citoyenneté sont éditées à l'attention des parents d'élèves et des membres du conseil d'école ou d'administration.

Les parents sont ainsi informés par des communications de l'école de l'importance de la citoyenneté dans le projet d'école et dans la vie de tous les jours.



Angleterre

Le rôle éducatif des parents est réaffirmé dans la circulaire publiée au BOEN n°31 du 31 août 2006 : « Le rôle et la place des parents à l'École ».

Cette nouvelle culture du partage de l'éducation se met en place progressivement. Par ailleurs, pour certains parents en difficulté, l'école peut être un relais pour les accompagner dans une démarche de soutien à la parentalité.

Des instances consultatives où les parents élus représentent leurs pairs : le conseil d'école, d'administration, le conseil de classe, et différentes commissions à l'initiative de l'établissement.



France

Les relations avec les parents sont encouragées de même que l'aide à la parentalité. Les parents sont encouragés à s'impliquer à tous les niveaux de l'école, notamment dans les projets de partenariat école-entreprises.



Écosse



Partenaires

Sur ce sujet, les compétences sont largement partagées avec des partenaires extérieurs : autres services de l'État, collectivités territoriales, associations et mouvements d'éducation populaire. Cela souligne l'importance du cadre d'exercice de ces compétences par le biais de textes conventionnels définissant l'éthique et les modalités d'intervention.



France

Partenariat avec tous les acteurs de la communauté éducative et investissement dans le projet d'école (police, associations, partenaires sociaux et entreprises locales)

Bénévolat.



Écosse

Possibilités de partenariats dans le cadre d'actions pouvant être menées tant en milieu scolaire qu'à l'extérieur (police, justice).



Angleterre

Qu'existe-t-il pour impulser, accompagner, aider, soutenir les actions autour de la citoyenneté ?

Des cadres réglementaires

La Loi organique relative aux lois de finances structure l'action de l'État et définit les objectifs des politiques publiques. Elle impose de rendre compte annuellement au Parlement de l'efficacité et de l'efficience des actions entreprises. Dans ce cadre, sur le sujet de l'éducation à la citoyenneté, des objectifs cibles ont été fixés et trouvent leur place plus particulièrement dans le programme « Vie de l'élève ».

Des textes officiels nationaux réguliers du ministère de l'Éducation nationale, sensibilisent, incitent, orientent les actions à mener aux niveaux des académies, des départements, des bassins d'éducation et des établissements scolaires. Ces textes sont relayés par les personnels d'encadrement et les corps d'inspection à partir d'un projet académique piloté par le recteur.



France



La loi de 2000 fixe les grands objectifs de l'éducation à la citoyenneté (*Standards in Scotland's Schools Act*).

L'opérateur du ministère écossais de l'éducation est l'agence *Learning and Teaching Scotland* qui met en oeuvre depuis 2002 toute une politique d'actions relatives à l'éducation à la citoyenneté en Écosse.



Écosse

L'éducation à la citoyenneté est une discipline obligatoire.

Elle est inscrite dans le plan quinquennal pour *l'Education Every Child Matters*.

Le formulaire d'auto-évaluation des établissements scolaires y consacre un volet.



Angleterre

Des instances

Learning and Teaching Scotland.

Des instituts d'enseignement supérieur comme les organismes de poursuite d'études (*Colleges of Further Education*) et les universités.

Les collectivités locales (*Local Authorities*).



Écosse

Différentes institutions, instances de la société civile comme les églises, les syndicats, les associations.

Articulation avec le système de l'enseignement supérieur, qui encadre la formation initiale et continue des enseignants.



Angleterre

Les différentes priorités en matière d'éducation à la citoyenneté ont en général un pilotage académique relayé au niveau des départements et des bassins d'éducation.

Leur importance est liée aux priorités du projet académique. Exemples : le comité de pilotage académique des CESC ;

Le groupe de pilotage académique pour la formation aux premiers secours ;

Le groupe académique pour l'éducation à l'environnement.

Ces groupes de pilotage définissent la politique académique en matière d'éducation à la citoyenneté et évaluent les résultats. Ils associent de plus en plus des partenaires extérieurs à l'Éducation nationale.

Il existe également des instances qui rassemblent différents services de l'État. Exemple : dispositif de pilotage pour l'éducation à la responsabilité qui associe, en lien étroit avec les préfets, des personnes ressources concernées par l'éducation, la citoyenneté, la santé, la sécurité civile et la médecine d'urgence, afin de favoriser la cohérence des actions mises en place auprès des élèves.



France

Des groupes de travail

Un groupe de travail sur l'éducation à la citoyenneté est en place au sein du ministère de tutelle (*Citizenship Working Party*).

Des réunions régulières ont lieu entre les acteurs clés de la politique éducative relative à la citoyenneté (*Key players meetings*).



Angleterre

Des groupes de travail pilotés par l'agence LTS (*Learning and Teaching Scotland*), par exemple : le conseil pour l'éducation à la citoyenneté, le conseil des jeunes pour l'éducation à la citoyenneté et le groupe sur les thèmes

sociaux liés à la citoyenneté. Le réseau des écoles promotrices de la santé est au service des collectivités territoriales et des comités pour la santé.



Écosse

Les groupes de pilotage s'appuient sur des groupes de travail pour mettre en œuvre la politique. Les groupes de travail associent des personnes de différentes catégories professionnelles et des différents degrés d'enseignement (primaire et secondaire) ainsi que des partenaires.



France

Des dispositifs de formation

Des dispositifs de formation existent aux différents niveaux : national, académique, départemental, bassins d'éducation et établissements scolaires. La programmation des actions autour de l'éducation à la citoyenneté est fonction de la priorité qui lui est accordée.

La formation initiale des personnels d'encadrement et des personnels d'enseignement commence à sensibiliser ces personnels aux enjeux éducatifs, dont la formation des citoyens et l'éducation à la santé.

L'éducation à la citoyenneté est inscrite dans le cahier des charges de la formation des maîtres en Institut universitaire de formation des maîtres. (BOEN du 19 décembre 2006).



France

- En formation initiale : dispositifs de formation pour l'éducation à la citoyenneté dans le cadre du *Post Graduate Certificate in Education* (PGCE), Certificat d'aptitude à l'enseignement de la citoyenneté (*Certificate for the Teaching of Citizenship*).

- En formation continue : outils d'auto-évaluation. Manuel de formation continue *Making Sense of Citizenship*.



Angleterre

- Des dispositifs sont proposés en formation initiale aux enseignants dans le cadre des modules et des unités sur la citoyenneté notamment à l'université de Glasgow qui offre une formation à la citoyenneté aux professeurs stagiaires et aux enseignants chevronnés (niveaux avant la licence et post licence). Il existe aussi des modules d'éducation à la citoyenneté au niveau du master dans le cadre de cours à distance.

L'université encadre aussi des thèses. sur ce thème.

- Des stages sont également proposés dans le cadre de la formation continue.



Écosse

Des dispositifs de soutien à l'innovation

Chaque académie dispose d'un pôle de soutien à l'innovation.

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École donne la possibilité aux établissements d'expérimenter de nouveaux dispositifs.

La volonté politique est de valoriser le niveau local et de faciliter la mutualisation des bonnes pratiques. Le choix des thèmes d'innovation ou d'expérimentation est toujours dépendant des priorités académiques.



Une certification peut être obtenue dans le cadre de la formation continue des enseignants (*Continuing Professional Development*).



Parmi les prix décernés par les services de l'éducation en Ecosse, une catégorie est consacrée à l'éducation à la citoyenneté.

D'autres programmes reconnaissent l'engagement citoyen comme *Duke of Edinburgh Awards*, *The Prince's Trust*, *ASDAN*.

Ces programmes reconnaissent et valorisent les actions accomplies dans le cadre scolaire du primaire à l'université, dans le cadre familial, dans le quartier et dans le monde du travail.



Des partenariats

Le partenariat permet de mettre en commun des compétences complémentaires autour d'un objectif commun.

Ces partenariats font l'objet de conventions aux différents niveaux : national (ex : Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé, Direction Générale de la Santé, SNCF), académique etc..



Le réseau des coordonnateurs de la citoyenneté au niveau des collectivités locales (*Local Authority Citizenship Coordinators Network*).

Philosophy for Children Network.

Réseau des choix éthiques (*Ethical Decision Making Network*).

The Hansard Society.

Save the Children.

Association pour l'éducation à la citoyenneté, *ACT*, associations telles que la *Citizenship Foundation* ou les volontaires du service communautaire (*Community Service Volunteers*).





Des ressources documentaires

Il existe :

- dans le secondaire, un outil d'auto-évaluation de l'impact de l'éducation à la citoyenneté ;
- dans le primaire, un outil d'auto-évaluation de l'impact de l'éducation à la santé et au développement personnel et social (*Personal, Social and Health Education, PSHE*) et de l'éducation à la citoyenneté publié par ACT (*The Association of Citizenship Teaching*)

www.teachingcitizenship.org.uk

- un manuel utilisé dans le cadre de la formation continue des enseignants, *Making Sense of Citizenship*.

Le programme quinquenal pour l'école *Every Child Matters* est articulé autour de cinq axes prioritaires :

- lutte contre les comportements à risques
- santé
- bien-être et réussite scolaire
- attitude constructive dans la vie
- bien-être économique



Angleterre

Les centres de ressources documentaires pédagogiques (national, régionaux, départementaux) proposent des documents sous différentes formes qui concernent les personnels enseignants ou les élèves.

Chaque établissement dispose d'un centre de documentation et d'information.

Le ministère de l'Éducation nationale a un site sur l'éducation à la citoyenneté et à la santé : <http://eduscol.education.fr>



France

Le *Learning and Teaching Scotland* propose du matériel pour faire des bilans.

L'inspectorat écossais a publié un guide d'auto-évaluation *How Good is Our School?* pour les établissements scolaires. Il comporte un chapitre sur l'éducation à la citoyenneté. Ce guide montre comment identifier un certain nombre d'indicateurs de qualité qui se concentrent sur des éléments clé qui ont un impact significatif sur la réussite et l'expérience des élèves.

On peut le télécharger sur <http://www.HMIE.gov.uk/documents/publication/hgiosefc.pdf>
 HMIE - un aperçu de pratiques pédagogiques des écoles écossaises : <http://www.HMIE.gov.uk/documents/publication/efccp1.html>.



Écosse

Comment évaluez-vous les effets de l'éducation à la citoyenneté ?



L'objet de l'évaluation

Il n'y a pas d'évaluation formelle des élèves, en d'autres termes, ces évaluations ne sont pas intégrées dans les épreuves certificatives. Elles permettent de restituer les résultats scolaires et les performances d'un établissement tant au niveau local que national.

Les programmes sont évalués à la fois par les établissements en interne et par une évaluation externe conduite conjointement par les collectivités locales et les corps d'inspection (*Her Majesty's Inspectorate of Education, HMIE*).

Dans les deux cas, l'évaluation s'appuie sur trente trois indicateurs dans sept domaines du guide *How Good is Our School?* (*HGIOS ?*): le programme scolaire, la

réussite, les apprentissages, le soutien, les valeurs, les ressources et le management, l'encadrement et la qualité.

<http://www.HMIE.gov.uk/documents/publication/hgios.html>



Écosse

Une échelle à huit niveaux a été créée pour évaluer les progrès. Les objectifs à atteindre pour les différents cycles d'apprentissage du primaire au lycée ont été définis. Ils seront mis en œuvre dès septembre 2008.

Évaluation obligatoire des élèves à 14 ans (year 9).

Présence d'un volet sur l'éducation à la citoyenneté dans les formulaires d'auto-évaluation.

Les enseignements dispensés en matière de citoyenneté font partie du mandat d'inspection de l'*OfSTED* (*Office for Standards in Education*), organisme chargé de l'inspection des écoles.

L'impact de l'éducation à la citoyenneté fait l'objet d'une étude longitudinale menée par la fondation nationale pour la recherche pédagogique, *National Foundation for Educational Research, NFER*.

www.nfer.ac.uk



Angleterre



France

L'évaluation des élèves : leurs connaissances, leurs compétences, leurs comportements. Cette préoccupation prend actuellement davantage d'importance car il s'agit de vérifier si les compétences du socle commun de connaissances et de compétences, relatives à la formation du citoyen, sont acquises avant la fin de la scolarité obligatoire. Le livret de compétences permettant d'assurer le suivi des élèves de l'école au collège est en cours d'expérimentation. L'évaluation peut s'exprimer selon trois indications : acquis, en cours d'acquisition, non acquis.

L'évaluation du climat de l'établissement : l'amélioration du climat de l'établissement permet de mesurer les effets des

actions menées en faveur de l'éducation à la citoyenneté et à la santé. Des diagnostics éducatifs sont préconisés.

L'évaluation des moyens mis en œuvre : subventions, actions, formation...

Désormais avec la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), l'évaluation doit porter davantage sur les résultats obtenus plutôt que sur les moyens mis en œuvre. Elle se réfère à des objectifs et des indicateurs nationaux inclus dans un programme annuel de performances.

Pour qui ?

Les rapports de l'inspection général écossaise sont consultables par les parents et l'ensemble de la communauté éducative sur internet

Les écoles s'appuient sur les résultats d'audit ou d'évaluations internes pour leurs futurs projets et actions.



Écosse

Pour l'élève : il s'agit à la fois d'une visée formative de l'évaluation qui lui permet de mieux se connaître et d'une visée certificative qui le valorise.

Pour l'établissement : l'évaluation sert à définir les objectifs prioritaires du projet éducatif ou à faire évoluer les mises en œuvre de sa politique.

Pour d'autres services de l'État (ex : ministère de l'intérieur et préfets) : données sur les situations de violence, l'absentéisme.

Pour le Parlement : des indicateurs nationaux sont proposés dans le cadre du programme annuel de performance « vie de l'élève ». Les académies doivent rendre compte des résultats obtenus.



France

Les évaluations sont portées à la connaissance des parents d'élèves.

Les rapports de l'*OfSTED* sont rendus publics. Ils sont communiqués aux parents, aux membres du conseil d'administration de l'école, aux organismes de proximité, aux *Local Authorities* et au *Department for Children, Schools and Families* (Ministère anglais de l'Éducation).

Ces évaluations figurent dans les rapports d'activités annuels que la *National Foundation in Education and Research* communique au Ministère anglais de l'éducation (*DCSF*).



Angleterre

L'évaluation des élèves : l'évaluation des compétences civiques et sociales qu'ils ont acquises ne peut se faire que dans des situations suffisamment globales et complexes.

Il existe des attestations qui rendent compte des acquisitions des élèves en matière de sécurité routière et de formation aux premiers secours. Mais l'évaluation doit inclure des enseignements dans les différentes disciplines. La réflexion est en cours au collège en lien avec les thèmes de convergence.

L'évaluation du projet éducatif : les établissements disposent de tableaux de bord.

Des indicateurs nationaux (SIVIS) sont utilisés sur un échantillon d'établissements pour mesurer la violence. Des départements et des académies ont mis en place des indicateurs pour mesurer l'absentéisme.

Un tableau de bord révélateur du climat scolaire d'un établissement peut rendre compte du bien-être des élèves, de leur implication dans la vie de l'établissement, de la dynamique éducative et mesurer ainsi les effets des actions éducatives.



Modalités

Auto-évaluation à tous les niveaux de la scolarité.

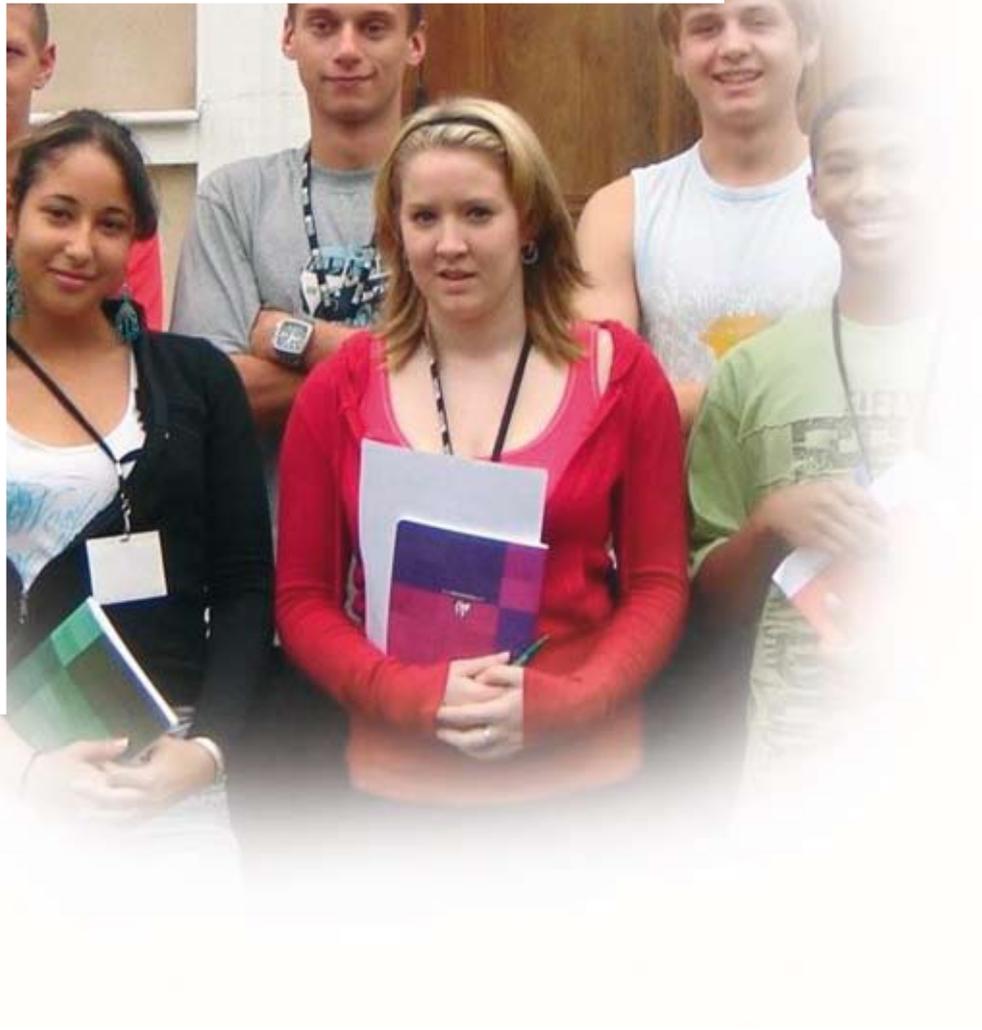


Trois commissions d'examen proposent des épreuves allégées (*short course*) dans la domaine de la Citoyenneté du certificat d'études secondaires sanctionnant la fin de la scolarité obligatoire (*GCSE*).

Plus de 75.000 élèves ont été reçus dans cette discipline en juillet 2007. À partir de la session 2009, l'enseignement de la citoyenneté fera l'objet d'une évaluation à part entière

qui aura la même valeur qu'une autre discipline dans le cadre des examens du *GCSE*.

Les instances responsables des programmes scolaires préparent des cours de niveau baccalauréat (*A'level*) sur l'éducation à la citoyenneté qui pourront être suivis dès septembre 2008.



Quand ?

Une note de vie scolaire est désormais attribuée aux élèves du collège. Elle vient s'ajouter aux résultats qui déterminent l'obtention du diplôme national du brevet.

Elle prend en compte la participation des élèves à la vie de l'établissement, leur assiduité, le respect des dispositions du règlement intérieur et l'obtention des attestations.



France

Un compte rendu annuel est fait aux parents à la fin de l'année scolaire, courant juillet.

Le conseil d'administration se réunit plusieurs fois par an.

Des réunions de parents sont organisées, au moins une fois par an, pour discuter des résultats scolaires.



Angleterre

L'évaluation est menée tout au long de l'année scolaire, elle est intégrée dans les disciplines et les résultats sont utilisés pour mieux définir les stratégies d'apprentissage.



Écosse